

Une voix discordante

André Vanasse

Numéro 63, automne 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/38448ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (1991). Une voix discordante. *Lettres québécoises*, (63), 3–4.



Une voix discordante

En juin dernier, paraissait *Une histoire de la culture et des arts*, un dossier présenté à madame Liza Frulla-Hébert par le groupe-conseil du ministère des Affaires culturelles présidé par Roland Arpin. Ce document, qui propose une révision en profondeur de nos politiques culturelles, a reçu un accueil chaleureux de la part des médias. *Le Devoir*, entre autres, s'est montré particulièrement généreux : non seulement le rapport a-t-il été l'objet de commentaires, d'un résumé et d'une interview avec M. Roland Arpin, rédacteur, mais Madame Lise Bissonnette y allait de son éditorial. *La Presse* s'est faite plus discrète, mais elle a tout de même fort bien couvert l'événement.

Cet exceptionnel intérêt pour les questions culturelles ne peut que nous réjouir. Il démontre que la culture préoccupe de plus en plus nos dirigeants. De fait, l'intelligentsia sait depuis un certain temps que la culture génère des milliards de dollars et qu'elle emploie près d'un demi million de personnes au Canada. (Arpin, p. 204) On a fait la preuve, il y a de cela plus d'une décennie, qu'elle était non seulement une des industries les plus importantes au Canada, mais qu'elle était appelée à connaître une croissance plus rapide que la plupart des autres industries. «Entre 1982 et 1987, la croissance de la production culturelle a été de 9,9 % par année, contre 7,7 % de hausse annuelle des productions manufacturières canadiennes. (Arpin, p. 271) Au Québec, les chiffres sont encore plus convaincants : [...] entre 1981 et 1986, nous dit le rapport Arpin (p. 271), les emplois culturels ou connexes ont augmenté trois fois plus rapidement au Québec que ceux des autres secteurs, soit 11 % contre 3 %»

Mais qu'en est-il de ce document ? Au risque d'être pointé du doigt comme l'empêchement de tourner en rond, je dirai que j'ai été déçu non pas de son contenu, mais de ses recommandations.

Car l'impression qui s'en dégage est celle d'une tendance marquée à la généralité. Malgré la présence de tableaux pourtant éclairants, j'ai trouvé que le rapport arrivait rarement à toucher la cible en son centre à l'exception de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) où les recommandations sont claires et spécifiques. Dans les autres domaines, on se contente, plus souvent qu'autrement, de formuler des demandes qui ressemblent à des vœux pieux. Des exemples ? Prenons les bibliothèques. Proposer que «l'État [...] reconnaisse l'importance fondamentale du livre et de la lecture et qu'en conséquence il consolide les politiques et les programmes actuels de soutien», c'est aussi efficace que de souhaiter qu'un jour l'État protège nos forêts et veille à leur reboisement ! À mon avis, une proposition qui aurait demandé que

«l'État, avec la collaboration des municipalités, se dote d'un plan quinquennal pour atteindre le même investissement per capita que l'Ontario en ce qui concerne les budgets des bibliothèques municipales, aurait été autrement plus contraignant. Cette proposition n'est du reste venue à l'esprit à la lecture du rapport Arpin : «Alors qu'au Québec les municipalités consacrent 15,98 \$ par personne dans le fonctionnement des bibliothèques publiques les municipalités ontariennes versent 29,93 \$.» (Arpin, p. 251)

J'irai même plus loin : quand le rapport Arpin se fait très précis, on se demande pourquoi. Pourquoi en effet réduire la taxe de vente du Québec (TVQ) sur les biens culturels de 8 % à 3 % ? (proposition 99) Pourquoi pas à 2 %, à 7 % ou à rien du tout ? Pour ma part — et sur la foi des résultats d'enquêtes menées sur cette question —, je n'hésiterais pas un seul instant et l'abolirais carrément. J'irais même plus loin et proposerais (à l'instar de la France) que la moitié de la TVQ et de la TPS appliquée aux matériaux de saisie de textes et de reprographie (disquettes, imprimantes, ordinateurs, photocopieurs, machines à écrire, etc.) soit versée dans un fonds des lettres et de l'édition pour permettre à cette industrie de rayonner dans et hors du Québec.

J'aurais mille autres choses à dire au sujet de ce rapport. Entre autres, sur le retrait du gouvernement fédéral du champ culturel afin que le ministère des Affaires culturelles en devienne «le seul maître d'œuvre». (Arpin, p. 31) En soi, cette proposition ne me pose pas de sérieux problèmes. Là où elle m'affecte par contre, c'est dans mon quotidien : les subventions consenties aux maisons d'édition viennent massivement du gouvernement fédéral. Que le ministère des Affaires culturelles prenne ce secteur à sa charge, je veux bien. Je me demande alors pourquoi le rapport Arpin a accordé aux éditeurs de livres et de magazines culturels une place si congrue. Car c'est armé d'un surligneur que j'ai repéré les propos qui les concernaient. À la fin de ma lecture, il y avait si peu de passages soulignés que j'en étais gêné. J'ai même eu la désagréable surprise de constater que, dans la liste exhaustive des organismes culturels qui œuvrent au Québec (voir Arpin, p. 67), on avait oublié de dénombrer les maisons d'édition et les éditeurs de magazines culturels ! Y figuraient pourtant les 50 organismes musicaux, les 145 musées privés, les 91 compagnies théâtrales, les 15 compagnies de danse, les 75 centres artistiques autogérés, les 121 lieux historiques, les 900 bibliothèques, les 180 galeries commerciales et j'en passe...

Une telle bavure m'a irrité au plus haut point. Et je me suis encore

répété que si la fabrication d'œuvres littéraires coûtait aussi cher à nos gouvernements que les budgets nécessaires au maintien de nos troupes de théâtre ou à celui de nos orchestres symphoniques, peut-être les organismes subventionneurs nous accorderaient-ils une attention plus respectueuse que celle qu'ils nous marquent aujourd'hui.

Et dire que de Vancouver où j'écris ces lignes, des étudiants et des étudiantes se penchent avec sérieux sur nos auteurs québécois. Hier, j'ai même eu le plaisir de m'entretenir avec un professeur marocain qui enseigne la littérature québécoise dans son pays. Et je me suis dit qu'il en coûtait si peu pour faire circuler un livre à travers le monde que cela le rendait probablement insignifiant aux yeux des fonctionnaires qui, eux, savent quel prix exorbitant il faut payer pour faire voyager, de New York à Tokyo, d'éminents artistes et leur indispensable attirail !

Qu'est-ce donc qu'un texte littéraire imprimé sur du papier recyclé en comparaison des mille et un artifices de nos vidéo-clips? Si peu qu'on oublie presque d'en parler dans un rapport où pourtant la littérature devrait tenir une place de choix !

Le directeur,
André Vanasse

reliure-main

Un livre relié plein cuir :

*un cadeau à offrir,
un cadeau à s'offrir.*

Atelier Lise Dubois
643, avenue Mc Eachran
Outremont (Québec)
(514) 274-5240

Atelier Lise Dubois

Un choix, un seul
Lettres québécoises
la revue de l'actualité littéraire

Abonnement pour un an: 4 numéros (ttc)

Individu: Canada	16 \$	Institution: Canada	23 \$
USA	18 \$	USA	26 \$
Étranger	23 \$	Étranger	28 \$

Nom	Chèque	\$
Adresse	Carte de crédit	\$
Ville	MasterCard n°	exp.
Province (État)	Visa n°	exp.
Pays	Dinner's Club n°	exp.
Code postal		
Téléphone		

Lettres québécoises
C.P. 1840, succursale B, Montréal (Québec), H3B 3L4
514.525.95.18 / 525.21.70

(Offre spéciale d'abonnement pour deux ans, voir encart publicitaire)